

**Commune de Soudorgues**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Du Conseil Municipal**  
**Séance du 06 mai 2024**

<b>Membres du Conseil en exercice</b> 11	L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Soudorgues, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en salle de Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Bertrand VAN PETEGHEM;
<b>Membres du Conseil présents</b> 9	<b>Etaient présents :</b> Bertrand VAN PETEGHEM, Patrick ALAZAUD, Gérard BERNA, Clovis GROS, Francis NOGAREDE Christine PRADEILLES, Vincent BOISSIERE, Patricia LAUZIÈRE, Pierre DELAHAYE
<b>Qui ont pris part à la délibération</b> 10	
<b>Date de convocation</b> 30/04/2024	<b>Absente :</b> Agnès NAZARIAN-BALTZINGER, <b>Absente excusée :</b> Maryse CABRIT, procuration donnée à Christine PRADEILLES
<b>Date d'affichage</b> 30/04/2024	Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer <b>Secrétaire de séance :</b> Pierre DELAHAYE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est présenté au Conseil Municipal.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**DEL2405 01**

**Objet : Validation des noms des voies, nom par nom.**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La délibération est exécutoire par elle-même.

L'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le tableau des noms des voies est présenté au Conseil municipal.

Après avoir examiné voie par voie, le Conseil municipal décide :

De valider chacun des noms marqués comme tel dans le tableau des voies.

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide les noms mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Nom des voies	Contre	Abst	Pour
Chemin d'Aiguebonne	4	0	6
Chemin de Berthus	4	0	6
Chemin de Cabanis	4	0	6
Chemin de Camplo	4	0	6
Chemin de la Gavotte	4	0	6
Chemin de la Mouthe	4	0	6

<b>Nom des voies</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Pour</b>
Chemin de La Salette	4	0	6
Chemin de la Salindrenque	4	0	6
Chemin de La Traversette	4	0	6
Chemin de l'Ancien Moulin	4	0	6
Chemin de Lascoutch	4	0	6
Chemin de Vallongue	4	0	6
Chemin des Combettes	4	0	6
Chemin des Crémats	4	0	6
Chemin des Grands Bousquets	4	0	6
Chemin des Justes	4	0	6
Chemin des Terrasses du Portal	4	0	6
Chemin du Baouquinier	4	0	6
Chemin du Bédos	4	0	6
Chemin du Four à Pain	4	0	6
Chemin du Grand Viala	4	0	6
Chemin du Mas de Guiraud	4	0	6
Chemin du Mas du Prat	4	0	6
Chemin du Mas Elisée	4	0	6
Chemin du Moina	4	0	6
Chemin du Puech Redounet	4	0	6
Chemin du Rayne	4	0	6
Chemin du Soutoul	4	0	6
Chemin Jeanne Vigose	4	0	6
Chemin Le Nicolas	4	0	6
Chemin Serre de La Bouissonade	4	0	6
Impasse de Beauvoir	4	0	6
Impasse de Guinet	4	0	6
Impasse de La Borie	4	0	6
Impasse de La Boriette du Mercou	4	0	6
Impasse de La Caserne	4	0	6
Impasse de La Cassogne	4	0	6
Impasse de La Clédette	2	2	6
Impasse de La Clédette du Luigi	4	0	6
Impasse de La Colonie de Salindre	4	0	6
Impasse de La Fabrègue	4	0	6
Impasse de La Grande Borie	4	0	6
Impasse de La Placette	4	0	6
Impasse de La Plaine	4	0	6
Impasse de la Station météo	4	0	6
Impasse des Canaux	4	0	6
Impasse du Castelet	4	0	6
Impasse du Caveau	4	0	6
Impasse du Mas du Serre	4	0	6
Impasse du Mas Mercou	4	0	6
Impasse du Mazet	4	0	6

Nom des voies	Contre	Abst	Pour
Impasse du Paillet	4	0	6
Impasse du Trongle	2	2	6
La Place	4	0	6
Les Crémats	4	0	6
Route de Girbes (D341)	4	0	6
Route de La Coste (D271)	4	0	6
Route de Salindre (D341A)	4	0	6
Route de Soudorgues (D271)	4	0	6
Route des Bousquets (D153D)	4	0	6
Route du Brion	4	0	6
Route du Col du Mercou (D39)	4	0	6
Route du Mas de la Carrière	4	0	6
Route du Roussel	4	0	6
Route du Templas	4	0	6

## **DEL2405 02**

**Objet de la délibération** : Terrain multisports

M. Le Maire présente au Conseil le projet d'un terrain multisports en accès libre.

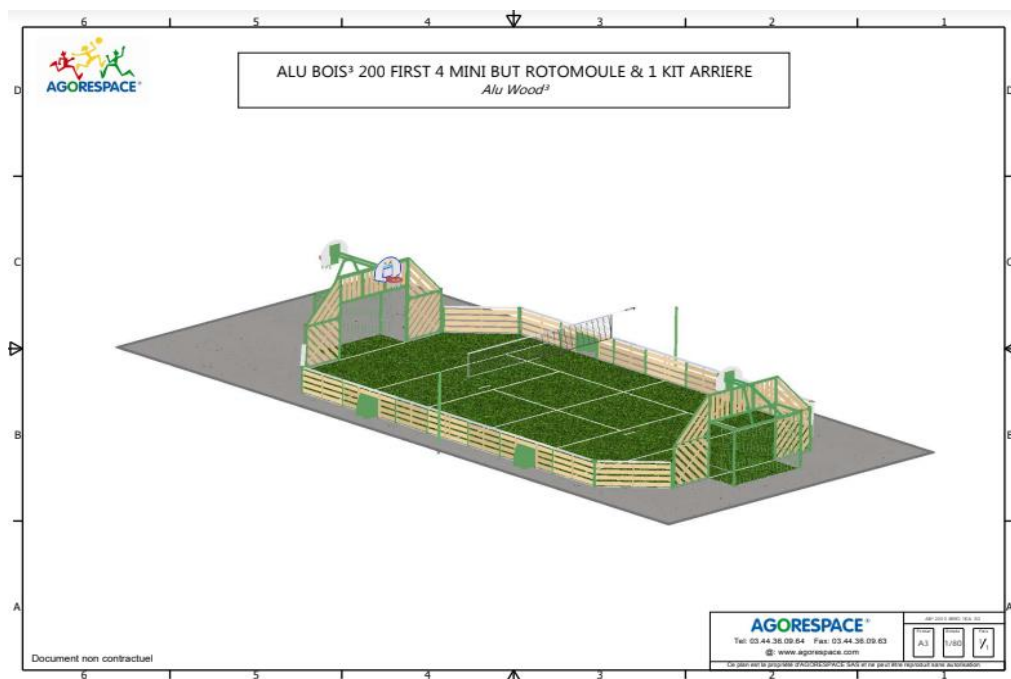
La société AGORESPACE est une société familiale de + de 30 ans, 1<sup>ère</sup> dans le secteur du terrain multisport, basée dans l'Oise. Elle propose un terrain en accès libre où tout est étudié pour favoriser le partage, pour que les utilisateurs (scolaires ou autres) puissent jouer ensemble et apprendre à partager l'équipement, il permet de développer le sport et toutes ses valeurs : sens de l'effort individuel et collectif, dépassement de soi, respect des règles.. Ce projet a été présenté à la Directrice de l'Ecole de Soudorgues, qui s'est déclarée très favorable.

Ce type d'infrastructure, déjà installé dans plusieurs villages environnants, pourrait prendre sa place sur le terrain de tennis actuel, peu utilisé.

Le produit proposé :

- Terrain 20 x 10m, modèle Acier / Bois
- Structure porteuse faite de poteaux en acier traité Triplex. Garantie 30 ans\*
- Remplissage du fronton et de la palissade basse en bois du Nord traité en autoclave Garantie 10 ans\*
- 169m2 Gazon synthétique 22mm lesté de sable, touffeté en ligne, Garantie 8 ans\*

Les devis présentés s'élèvent globalement à 70.747,60€ + 6400€, soit 77 147,60€, un accompagnement est proposé par la Sté AGORESPACE afin de faciliter la recherche des subventions -l'ANS notamment- (dont le montant pourrait avoisiner les 80%). Ce devis prévoit une clause suspensive d'obtention des subventions sollicitées.



## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	HT
Fourniture City Stade	58 723,00 €
Peinture	6 400,00 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>65 123,00 €</b>

Financement	HT
Agence Nationale du Sport (80%)	52 098,40 €
Commune (autofinancement 20%)	13 024,60 €
<b>Total</b>	<b>65 123,00 €</b>

Les membres du Conseil délibèrent, votent, approuvent le projet de requalification du cours de tennis et son plan de financement, autorisent M. Le Maire à signer les devis proposés, et lui donnent toutes autorisations afin de solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------	-----------	------------	-----------------

### **DEL2405\_03**

#### **Objet : Transfert de crédits du budget général (M57) vers le budget de délégation (M49) suite a déficit du budget annexe**

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux non prévus de 2023 sur le réseau d'eau, payés en 2024 implique un déficit du budget de délégation. Afin d'équilibrer le budget, il convient de procéder au transfert de crédits depuis le budget principal vers le budget de délégation M49 pour un montant total de 11 092,52 €. Les crédits ont été inscrits au budget 2024 au chapitre 65 art – 65821. Dépenses (M57) et recettes (M49) ont été anticipées.

Le Conseil Municipal, après débat, autorise le transfert de 11 092.52€ du budget principal vers le budget de délégation afin de combler le déficit du budget annexe.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
------	-----------	------------	-----------------

**Fin de séance 20h30**